



Les typologies des songes au XVIIe siècle, voie vers le bien-rêver ?

Juliette Lancel

► To cite this version:

Juliette Lancel. Les typologies des songes au XVIIe siècle, voie vers le bien-rêver?. Expériences oniriques dans la littérature et les arts du Moyen Age au XVIIIe siècle., 2016. hal-01831676

HAL Id: hal-01831676

<https://hal.science/hal-01831676>

Submitted on 6 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Il arrive que l'expérience onirique soit une lucarne qui n'a d'autre but pour le songeur que de jeter sur son avenir un regard empli de curiosité. C'est le propre de l'oniromancie, un savoir qui vise depuis l'Antiquité à interpréter les rêves pour prédire le futur et qui a été théorisé dans les livres nommés « clés des songes ». Celles du XVII^e siècle, s'inscrivant dans la tradition de l'oniromancie antique et médiévale, ne se contentent pas de proposer le simple dictionnaire d'interprétation qui se développe au début du XIX^e siècle. Ce sont de véritables petits traités qui apprennent au lecteur ce que sont les songes et d'où ils viennent de manière à savoir distinguer, et c'est là l'enjeu essentiel, les songes faux des songes véritables. Ainsi, dresser une typologie des songes, visions et allégories participe d'une compréhension du monde mais devient aussi, pour l'oniromancien, le premier pas d'une quête du songe prémonitoire. La nature de ce dernier ainsi que son origine font l'objet de réflexions multiples, avec en toile de fond l'idée que les présupposés négatifs sur les songes viennent des trop nombreuses erreurs d'interprétation. Apprendre au lecteur à reconnaître ses songes et à distinguer les vrais des faux est donc primordial, et c'est précisément le rôle de l'oniromancien moderne, auteur de clés des songes. Artémidore¹, lui, fournissait à l'oniromancien des conseils pour interroger le songeur. Mais les clés des songes modernes s'adressent directement aux dormeurs pour leur confier les outils qui leur permettront de percer eux-mêmes les secrets de l'oniromancie. Autant que l'oniromancien, le lecteur a donc un rôle à jouer. Par ailleurs, les analyses et la classification d'Artémidore sont reprises par ces oniromanciens modernes tout en étant adaptées et modifiées, faisant apparaître avec force le rôle des auteurs de clés des songes, à l'origine aussi bien de la transmission d'un savoir ancien que du renouvellement de ce savoir.

Deux ouvrages seront analysés ici de manière à rendre compte d'une certaine perception du songe en usage dans les clés des songes du XVII^e siècle : *Le Palais du Prince du Sommeil* de Célestin de Mirbel² et *Le Palais des curieux* de Vulson de la Colombière³. Le premier est un ouvrage mondain rédigé par un avocat qui avait fait de l'oniromancie son violon d'Ingres, le second l'œuvre d'un polygraphe, édité à bas coût par la Bibliothèque bleue et réédité maintes fois, y compris en anglais. L'un comme l'autre classent les songes pour mieux en trouver la clé.

I. « NOS YEUX DE LA NUIT »

[Artémidore] disant qu'ils sont des mouvements de l'âme de différentes formes, significatifs de bons ou mauvais effets. Mais je croirai avoir aussi justement rencontré que lui, si je dis que les songes sont des idées d'un esprit bien disposé, reçues en l'imagination⁴.

¹ Artémidore de Daldis est l'auteur, à la fin du second siècle après Jésus-Christ, des *Oneirokritika*, la seule clé des songes antique à nous être parvenue dans son intégralité. Il est considéré par les auteurs du XVII^e siècle comme une référence incontestée.

² Célestin de Mirbel, *Le Palais du Prince du Sommeil où est enseignée l'oniromancie autrement l'art de deviner par les songes*, Bourges, Jean Cristo, 1667.

³ Marc de Vulson de la Colombière, *Le Palais des curieux, où l'algèbre et le sort donnent la décision des questions les plus douteuses, et où les songes et les visions nocturnes sont expliqués selon la doctrine des anciens*, Troyes, Nicolas Oudot, 1666 (1ère éd. 1646).

⁴ *Le Palais du Prince du Sommeil*, op. cit., I, 1, p. 1. L'orthographe de chaque citation a été modernisée par souci de clarté.

D’où viennent les songes ? Dans sa clé des songes, de loin la plus personnelle des deux, Célestin de Mirbel assimile l’héritage des précédentes théories du rêve pour revendiquer une pensée propre, en insistant notamment sur la nécessité d’un « esprit bien disposé ». Toutefois, il reprend la théorie de Pythagore selon laquelle l’esprit durant le sommeil est semblable au divin. L’idée d’une vie intérieure s’intensifiant au fur et à mesure que l’activité extérieure se relâche est d’ailleurs également présente chez Marsile Ficin⁵. Détaché du corps et de la matière, l’esprit est rendu plus subtil et atteint des domaines qui lui seraient inaccessibles durant l’état de veille, à savoir la connaissance universelle de Dieu, qui se répand sur le monde à la manière de rayons de lumière invisibles au vulgaire. Comparant – de manière classique – le sommeil et la mort, Mirbel s’appuie pour étayer son propos sur les cas de prophéties au seuil de la mort pour démontrer que plus l’esprit est détaché du corps, plus il aura accès aisément aux mystères du monde. Face à ces derniers, les hommes ne sont pas égaux et certains esprits sont plus pénétrants que d’autres, mais le mécanisme est le même. « L’esprit de nuit est un petit furet qui va dans tous les lieux de la connaissance et quelques fois au-delà chercher à découvrir les secrets du ciel, pour les livrer à notre imagination, de laquelle le lendemain nous les apprenons⁶. » La métaphore du furet vient d’Hippocrate, comme le souligne Patrick Dandrey dans son article sur « La médecine du songe⁷ ».

C’est là que l’imagination entre en jeu. L’esprit détaché du corps durant le sommeil ayant accès à ces idées prophétiques, l’imagination les conserve en mémoire, « parce qu’elle est nos yeux de la nuit, qui conserve les diverses figures que l’esprit libre et déchaîné trace sur l’obscur table d’attente, que le jour par ses vives couleurs remplit d’autres images⁸ ». Dans sa communication « La formation du rêve chez Ficin : considérations cliniques⁹ », Tristan Dagron rappelle le rôle fondamental de l’imagination comme fixatrice du souvenir chez Ficin, théorie elle-même inspirée de la terminologie d’Avicenne. Le sens perçoit, l’imagination en conserve le souvenir, et le jugement, ou la *fantasia* – l’estimative chez Avicenne – lie les deux de manière à établir une conclusion. Mais alors que pour Avicenne ou Ficin le rêve produit à partir de la fantaisie le simulacre de la chose absente, chez Mirbel l’esprit s’ouvre à des idées extérieures, transmises au réveil à la conscience par l’imagination.

Mais il serait faux de croire que pour l’oniromancie, tous les rêves sont prophétiques. Une alimentation trop riche, par exemple, peut causer du tort au sommeil et altérer les songes : ainsi Mirbel rappelle que les songes désagréables « proviennent des viandes que nous mangeons, qui étant contraires à l’estomac, causent de certaines vapeurs au cerveau, lesquelles embarrassent l’esprit et le contraignent à former l’idée de choses dégoûtantes¹⁰ ». De même, Vulson met en garde ses lecteurs sur le danger de croire trop systématiquement en ses rêves : « lors que vous saurez qu’il y a des viandes qui rendent les songes bons

⁵ Marsile Ficin (1433-1499), philosophe et poète, figure dominante de l’académie néoplatonicienne de Florence.

⁶ *Le Palais du Prince du Sommeil*, op. cit., I, 11, p. 27.

⁷ Voir Jean-Luc Gautier (dir.), *Rêver en France au XVII^e siècle*, *Revue des sciences humaines*, n°211, Lille, juillet-septembre 1988, p. 67-101.

⁸ *Le Palais du Prince du Sommeil*, op. cit., I, 1, p. 3.

⁹ Lors du colloque international *The Power of Imagination in the 16th-18th Centuries* organisé par Koen Vermeir et ayant eu lieu du 6 au 8 décembre 2010.

¹⁰ *Le Palais du Prince du Sommeil*, op. cit., I, 11, p. 27.

ou mauvais, joyeux ou tristes, agréables ou turbulents, vous connaîtrez qu'ils arrivent aussitôt par accident que par nécessité et que par conséquent on ne s'y doit pas entièrement arrêter¹¹. »

Cependant, même lorsqu'ils sont dits vains, les songes peuvent apporter sur le corps et l'état de santé du songeur des informations bien utiles. Mirbel affirme comme une évidence :

Vous n'avez jamais vu de médecins qui ne déburent le matin auprès de leurs malades par cette demande, s'ils ont bien dormi, et s'ils disent qu'ils aient été dans quelques inquiétudes, cela vaut à l'apothicaire une pièce de vingt sols pour un lavement, afin de décharger le bas-ventre, dont la matière envoie des vapeurs au cerveau¹².

Marsile Ficin a par ailleurs théorisé à la suite d'Hippocrate le rôle des humeurs dans l'équilibre du corps, humeurs auxquelles toute une partie du *Palais des curieux* est consacrée. Les songes de choses naturelles, comme les appelle Scipion Dupleix, qui permettent au médecin de juger de la santé de son patient, mettent en scène l'un ou l'autre des quatre éléments correspondant aux humeurs. Vulson y consacre une quinzaine de pages, passant en revue tour à tour le feu, l'air, l'eau et la terre.

De cette manière, la répétition d'un songe élémentaire permet d'indiquer un déséquilibre de l'humeur qui lui est associée, comme l'indique cette interprétation : « Selon les médecins l'on juge la personne être sanguine et abondante en sang, lors qu'elle est accoutumée à songer à l'air¹³ », ou encore celle-ci : « Ceux qui songent souvent voir ou tremper dans l'eau, selon les naturalistes, sont d'une humeur flegmatique et sujets à défluxions et catarrhes¹⁴ ».

Cependant, un même élément peut donner lieu chez Vulson à plusieurs interprétations croisant le prophétique et le médical. Le cas du feu est en ce sens exemplaire :

Lors qu'on songe voir du feu, cela signifie l'issue de la colère et ordinairement ceux qui songent au feu sont prompts, colériques et furieux.

Un homme qui songe se voir brûler au feu, cela lui présage une violente fièvre.

Celui qui songe voir en son foyer du feu modéré sans fumée ni pétilllement d'étincelles, cela signifie que celui qui a fait le songe est en parfaite santé et qu'il est porté au bien et à la raison ; quelquefois aussi cela signifie abondance de biens ; quelques-uns disent que cela dénote un festin, ou réjouissance parmi les parents & amis.

Au contraire, lorsqu'on songe de voir un grand feu plain de fumée et étincelant, cela signifie colère et querelle, qui doit bientôt arriver à celui qui aura songé, ou quelques mauvaises nouvelles.

Lors qu'on songe de voir le feu éteint, cela signifie indigence, nécessité, mauvaise fortune et faute d'argent : que si quelque malade songe le feu être éteint, cela lui présage la mort¹⁵.

L'association du feu et de la colère n'a rien d'étonnant, puisqu'elle correspond au tempérament bilieux. En revanche, la suite de l'interprétation est intrigante, en ce qu'elle mêle des indications d'ordre médical et des prédictions sur le devenir matériel et personnel du songeur. Par ailleurs, le songe du feu éteint laisse planer un doute sur la nature médicale ou divinatoire de l'indication.

De même, rêver d'eau, outre le fait de laisser transparaître un tempérament flegmatique, peut avoir une influence considérable sur la santé d'un malade, sans que l'on sache précisément s'il s'agit du domaine

¹¹ *Le Palais des curieux*, op. cit., « Traité des songes et des visions nocturnes », p. 123.

¹² *Le Palais du Prince du Sommeil*, op. cit., II, VI, p. 69.

¹³ *Le Palais des curieux*, op. cit., « Traité des songes et des visions nocturnes », p. 19.

¹⁴ *Ibid.*, « Traité des songes et des visions nocturnes », p. 22.

¹⁵ *Le Palais des curieux*, op. cit., « Traité des songes et des visions nocturnes », p. 14.

du médecin ou de l'onirocrite : « Si un malade songe de voir des ruisseaux ou des fontaines d'eau claire couler, cela lui présage guérison de sa maladie ; si l'eau est sale et trouble, cela signifie le contraire¹⁶. »

L'oniromancien évolue donc sur un terrain mouvant, à travers lequel corps, esprit et mystères ne sont pas toujours dissociables. Si l'influence du corporel est claire dans le cas de la mauvaise alimentation qui cause des vapeurs au cerveau, il n'en va pas de même pour ces songes d'éléments naturels qui peuvent aussi bien venir du corps que d'un savoir surnaturel. On peut supposer que Vulson a synthétisé plusieurs clés des songes et traités sur les rêves, mêlant les influences d'Hippocrate, qui prône effectivement l'étude des symboles oniriques par le médecin pour établir un diagnostic, et d'Artémidore, dont les interprétations sont prophétiques. Dans le premier cas, il s'agit d'une action du corps et de l'âme sur eux-mêmes, puisque le corps étant endormi l'âme étudie son état et donne des indices au songeur lors de son réveil. Dans le second cas, l'information vient d'une source surnaturelle. Cette juxtaposition est représentative de la composition des clés des songes, faite d'emprunts et d'additions successifs au fil des siècles, dont *Le Palais des curieux* est un parfait exemple.

II. CLASSER LES SONGES

Artémidore avait déjà classifié différentes sortes de rêves, principalement pour différencier la manière de les interpréter. Les songes à effet direct ou inverse doivent ainsi être interprétés selon leur nature en inversant le sens ou non. Les songes spéculatifs ou allégoriques permettent de déterminer s'ils doivent être interprétés littéralement ou en les décryptant comme des énigmes. Cette distinction apparaît de façon identique chez Vulson et Mirbel, même si Vulson appelle aussi le songe spéculatif « contemplatif », et le songe allégorique « significatif »¹⁷. Enfin, Artémidore distinguait lors d'une incubation¹⁸ les songes insignifiants - « curieux » - et ceux méritant d'être interprétés - « divins¹⁹ ». C'est cette dernière distinction que vont surtout affiner les auteurs postérieurs.

Scipion Dupleix, dans *Les Causes de la veille et du sommeil, des songes & de la vie & de la mort*²⁰, établit cinq espèces de songes, repris par Vulson de la Colombière : le songe, la vision, l'oracle, la rêverie et l'apparition²¹. Or, cette classification vient elle-même de Macrobe, dans son *Commentaire au songe de Scipion* du début du IV^e siècle²². De version en version, les origines de la typologie s'obscurcissent, illustrant

¹⁶ *Ibid.*, p. 23.

¹⁷ *Le Palais des curieux*, *op. cit.*, « Traité des songes et des visions nocturnes », p. 7.

¹⁸ L'incubation est un rite antique consistant à dormir au sein d'un sanctuaire pour obtenir en songe les conseils ou prescriptions d'un dieu.

¹⁹ Artémidore, *La Clef des songes ou les cinq livres de l'interprétation des songes, rêves et visions*, Livre I, *op. cit.*, chap.3, p. 45 et suiv.

²⁰ *Les causes de la veille et du sommeil, des songes & de la vie & de la mort*, Paris, 1619 (première édition 1613). Philosophe, historien, protégé de Marguerite de Valois, Scipion Dupleix (1569-1661) a rédigé de nombreux ouvrages vulgarisant pour le public de son temps les connaissances des Anciens sur des sujets touchant un grand nombre de personnes, comme son ouvrage *La Curiosité naturelle* rédigée en questions selon l'ordre alphabétique publié en 1606, la même année que ses *Causes de la veille et du sommeil*.

²¹ Voir à ce sujet « La raison des songes chez Scipion Dupleix (1606) » de Yves-Marie Berce in *Rêver en France*, *op. cit.*, p. 123-131

²² « Tous les objets que nous voyons en dormant peuvent être rangés sous cinq genres différents, dont voici les noms : le songe proprement dit, la vision, l'oracle, le rêve, et le spectre. Les deux derniers genres ne méritent pas d'être expliqués, parce qu'ils ne se

une fois de plus le processus de stratification caractéristique du discours sur le songe : les auteurs se citant ou se plagiant au fil des éditions, le savoir sur le rêve est fait de modifications et d'ajouts successifs, à la manière de couches qui se superposent.

La première de ces catégories est le « songe », sans doute ainsi appelé car correspondant au songe prémonitoire le plus classique. Il correspond au schéma du songe allégorique, c'est-à-dire d'un rêve énigmatique porteur d'une signification et demandant à être interprété, comme le rêve de Pharaon, cité en exemple par Vulson, des sept vaches grasses et des sept vaches maigres. L'« oracle », au contraire, est un songe dans lequel s'exprime clairement « quelque ange, ou une sainte personne²³ », indiquant la meilleure manière d'accomplir la volonté divine. L'épisode biblique cité en exemple est alors le songe de Joseph lui intimant de ne pas répudier Marie. La « vision » est plus curieuse, puisqu'elle définit l'instant où « étant réveillé l'on voit proprement ce que l'on avait vu en dormant²⁴ ». Il s'agirait donc alors non pas du rêve en lui-même, mais de l'instant où un songe prémonitoire se réalise. Chez Mirbel également, la vision a lieu durant l'état de veille, même si sa signification est différente – c'est d'ailleurs ce qui la sépare du songe. Mais que les causes en soient naturelles ou divines, il s'agit plutôt de véritables hallucinations visuelles ou auditives :

L'esprit pendant la nuit étant retiré, produit deux sortes d'effets, des visions et des songes. Les visions se considèrent en deux manières, ou en tant qu'elles naissent de nos propres idées, comme souvent je me suis figuré étant au lit, ne dormant pas, des têtes suspendues en l'air, des buissons, des flammes, des rivières, diverses espèces d'animaux, et de ces premières idées il s'en forme quelquefois les songes. Ou en tant qu'elles sont accidentelles et étrangères, qui sont proprement des apparitions, desquelles il est parlé en plusieurs endroits de la sainte Écriture²⁵.

Quant aux deux derniers types de songes, la « rêverie » et « l'apparition », ils sont insignifiants puisque « entièrement trompeurs ». L'apparition concerne les chimères et autres visions nocturnes qui terrifient sans raison « les esprits faibles des enfants et des vieillards²⁶ ». La rêverie, elle, est un songe qui ne provient que des émotions ou obsessions éprouvées durant la journée :

La rêverie arrive lors que les affections présentes sont si véhémentes qu'elles montent au cerveau en dormant et rencontrent l'esprit veillant ; alors ce qu'on a pensé le jour on le rêve la nuit ; comme un amoureux, qui durant le jour aura pensé à la maîtresse, la nuit en dormant il a de semblables pensées (...).

Aussi quand quelqu'un appréhende de rencontrer quelque chose, souvent il appréhende la nuit qu'il l'a rencontrée ; il advient aussi que celui qui aura jeûné le jour, la nuit en dormant il songe qu'on lui donne à manger : que s'il a eu soif durant le jour, la nuit pense boire et y prend un grand plaisir. Et l'avaricieux et usurier songera à ses pistoles et même en parlera en dormant²⁷.

La rêverie correspond donc à un songe anodin, et non à un égarement passager, presque pathologique, de l'esprit durant l'état de veille, comme c'est le cas dès le début du XVIII^e siècle. Ou bien pour être plus exact, on pourrait parler d'un égarement de l'esprit durant le sommeil, puisque trop occupé de

prêtent pas à la divination. » Livre I, chapitre 3, disponible sur <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/macrobe/scipion1.htm>

²³ *Le Palais des curieux*, op. cit., « Traité des songes et des visions nocturnes », p. 4.

²⁴ *Le Palais des curieux*, op. cit., « Traité des songes et des visions nocturnes », p. 4.

²⁵ *Le Palais du Prince du Sommeil*, op.cit., II, I, p.55.

²⁶ *Le Palais des curieux*, op. cit., « Traité des songes et des visions nocturnes », p. 5.

²⁷ *Idem*.

ses passions, il n'est plus à même de recevoir des songes véritables.

L'essentiel dans cette typologie est donc bien de distinguer les rêves significatifs de ceux qui ne le sont pas. Il en va de même selon Vulson pour une autre classification réalisée par « quelques auteurs », et qui différencie « songes de choses naturelles, de choses animales et de choses célestes ». Cette distinction est en fait reprise de Scipion Dupleix, qui l'avait lui-même adaptée des *Commentarii in visiones veteris Testamenti* d'Antonio Fernandez de Coïmbre, parus à Lyon en 1617²⁸.

Les choses naturelles, on l'a vu, sont les songes utiles aux médecins pour déterminer l'état du patient, les choses animales sont issues des passions qui animaient le songeur durant la journée, comme c'était le cas pour la rêverie, et les choses célestes les « avertissements des choses divines²⁹ ».

Mirbel, lui, tente d'établir, dans l'avant-dernier chapitre « Quelles sortes de songes sont les plus véritables », une distinction en se fondant sur une classification qui aurait été réalisée par « rabbi Joenan » lui-même. Le rabbin Yohanan ben Zakkai, qui aurait vécu selon le Talmud durant le premier siècle de l'ère commune, liste selon Mirbel quatre espèces de songes véritables, en se fixant cette fois sur la manière de songer plus que sur le contenu du songe :

La première espèce est de ceux qui se forment le matin, lorsque nous revenons d'un profond sommeil. La seconde de ceux qui se confirment par d'autres semblables. La troisième de ceux qui nous sont déclarés, par une vision subséquente. La quatrième quand nous faisons souvent les mêmes³⁰.

À cela, Mirbel ajoute deux autres espèces : les songes réalisés dans de bonnes dispositions, et ceux qui évoquent ce sur quoi l'on a médité avant de s'endormir. Ainsi, l'attitude durant le jour est fondamentale, puisqu'alors que la rêverie est causée par des passions qui distraient l'homme, le songe véritable peut être amené par la méditation.

III. PROVOQUER DES SONGES VÉRITABLES ?

Si certains songes viennent de Dieu, le rôle de l'homme n'en est pas moins primordial : il relève de sa responsabilité de se mettre en condition propice pour recevoir des songes véritables. Un mode de vie approprié, le rapprochant de la conception de l'honnête homme, peut l'y amener. Car bien que chacun songe, il n'en va pas de même du songer bien, qui implique des qualités et des devoirs dessinant le profil d'un songeur éclairé, qui s'opposerait alors au commun des songeurs.

L'un des plus sûrs moyens de définir ce profil est d'en faire un anti-portrait. À ce titre, les auteurs de ces deux clés des songes opposent sans cesse la bonne compréhension de leurs enseignements aux erreurs du vulgaire. Mirbel, dans sa préface, se donne pour but de « purger les erreurs du vulgaire, qui des moindres de

²⁸ Voir à ce sujet « Le rêve dans les “secrètes sciences” » de Sylvain Matton, *Rêver en France*, op. cit., p. 157.

²⁹ *Le Palais des curieux*, op. cit., « Traité des songes et des visions nocturnes », p. 6.

³⁰ *Le Palais du Prince du Sommeil*, op. cit., II, 20, p. 104.

ses rêveries, fait un prodige³¹ ». De même, pour dénoncer une erreur courante, il déclare : « Le vulgaire use communément de cette règle pour expliquer les songes, qu'il en faut prendre le sens contraire³² ».

Ignorant et naïf, le songeur vulgaire ne peut qu'être dans l'erreur. Il est également incapable de dominer ses émotions, ce qui l'entraîne vers les songes de choses animales³³, sans possibilité aucune d'accéder aux songes véritables. Vulson résume parfaitement cette distinction entre bons et mauvais songeurs, et tout ce qu'elle implique :

Les gens courageux et résolus, et même aussi les savants et intelligents aux affaires du monde, dont l'esprit n'est troublé par l'espérance, ni par crainte, ne sont pas si sujets à faire des songes ni des rêveries, comme sont les personnes timides, les ignorants, & le menu peuple, qui ne font que rêver la nuit sur ce qu'ils ont pensé le jour³⁴.

Cette conclusion lapidaire exclut irrémédiablement les gens du peuple, en rejoignant l'idée commune que le peuple – le *vulgus* – est tout entier dans ses émotions, ne sachant ni se contrôler ni se détacher, de par sa condition, de ses basses occupations matérielles. Or, le contrôle de soi est précisément le but de l'honnête homme tel qu'il est théorisé dans l'ouvrage de Nicolas Faret³⁵, ouvrage d'ailleurs abondamment copié sur une littérature antérieure, mettant en scène une conception courante d'une noblesse dotée par le sang de qualités naturelles. Ces qualités sont-elles pour autant inaccessibles aux roturiers ? Dans son chapitre « De la naissance », Faret répond à cette question :

La vertu n'a point de condition affectée, et les exemples sont assez communs de ceux qui d'une basse naissance se sont élevés à des actions héroïques, et à des grandeurs illustres. Néanmoins il faut avouer que ceux qui sont de bon lieu ont d'ordinaire les bonnes inclinations, que les autres n'ont que rarement ; et semble qu'elles arrivent à ceux-ci naturellement, et ne se rencontrent aux autres que par hasard. Il se coule avec le sang de certaines semences de bien et de mal, qui germent avec le temps dans nos âmes, et font naître en nous toutes les bonnes et les mauvaises qualités, qui nous font aimer, ou nous rendent odieux à tout le monde³⁶.

Il est probable que Vulson et Mirbel partagent cet avis, d'autant plus qu'il était question dans *Le Palais des curieux* de « menu peuple », et non de bourgeois. Pourtant, si Mirbel s'adresse aux « Courtisans du Prince du Sommeil » dans un registre assurément mondain, Vulson de la Colombière est édité par Nicolas Oudot, spécialiste de la littérature bon marché.

Il semble légitime de se poser la question de la réception de cette clé des songes par ce lectorat, même si la notion de « vulgaire » est bien entendu perméable et renvoie à des acceptions différentes selon qui l'emploie. Il ne serait pas inutile de se demander comment ce mépris a-t-il pu être perçu – s'il l'a été – et ne pas entraver le succès attesté par les rééditions successives.

Parallèlement, Mirbel pose les fondements du rôle de l'individu dans la formation des songes

³¹ *Le Palais du Prince du Sommeil*, op. cit., préface non paginée.

³² *Ibid.*, II, 12, p. 83.

³³ « (...) les songes des choses animales sont ceux qui proviennent des passions & des peines que l'esprit a enduré le iour » *Le Palais des curieux*, op. cit., « Traité des songes et des visions nocturnes », p. 6. Pour plus de détails, se reporter à la partie 3.2.2.

³⁴ *Le Palais des curieux*, op. cit., « Traité des songes et des visions nocturnes », p. 9.

³⁵ Nicolas Faret, *L'honnête homme ou l'art de plaire à la Cour*, Paris, Toussaint du Bray, 1630.

³⁶ *L'Honnête homme ou l'art de plaire à la cour* par Nicolas Faret, édition critique de Maurice Magendie, Paris, PUF, 1925, Genève, Slatkine reprints, 1970, p. 10.

véritables :

(...) les songes sont des idées d'un esprit bien disposé, reçues en l'imagination. Je dis, *d'un esprit bien disposé*, parce que je veux d'abord que les courtisans de ce Prince soient avertis, pour ne pas s'abuser avec le vulgaire, qu'il faut mettre de la distinction entre les pures rêveries d'un esprit troublé des passions, qui n'ont rien de significatif que l'inquiétude de celui qui les fait : et entre les productions d'un esprit tranquille, qui n'est agité que de sa vivacité naturelle, qui sont les vrais songes³⁷.

La nécessité d'un « esprit bien disposé » est fondamentale, c'est-à-dire, précise Mirbel, « qu'il doit être sain, tranquille et libre, non suspendu par quelque vaine espérance ; non esclave par la crainte ; ni trop émancipé par les plaisirs³⁸ ». La maîtrise des passions qui l'animent permet au songeur éclairé de se mettre dans la meilleure disposition possible pour que son esprit puisse servir de réceptacle aux idées venues d'en haut.

C'est là sans doute que la comparaison avec l'honnête homme mondain trouve ses limites, puisque, outre la maîtrise de soi, Mirbel exige une vie retirée, plus semblable à celle du savant qu'à celle du mondain. La qualité du sommeil en effet est essentielle, et demande « une habitation éloignée de tout bruit », peu compatible avec le train de vie des courtisans, par exemple. Mirbel ajoute même que selon lui, « une vie retirée, à laquelle on conserve la liberté, est une vie d'ange et la plus douce de toutes³⁹ ». De surcroît, l'auteur du *Palais du Prince du Sommeil* ajoute quelques pages plus loin que l'humeur mélancolique peut être favorable aux songes, en la distinguant toutefois de son sens médical, qui comprend par définition un déséquilibre des humeurs. Il s'agit donc plus ici d'un tempérament réservé, qui sache rentrer en soi et se détacher des vaines distractions :

En effet tout homme mélancolique étant contemplatif, a l'esprit plus fort, plus arrêté et plus libre pour atteindre à de hautes connaissances, que ces hommes joviaux qui sont distraits en leurs pensées et durs à recevoir l'impression de la moindre chose⁴⁰.

Pourtant, l'humeur mélancolique n'est pas la seule qui convienne et des sentiments plus joyeux peuvent contribuer au succès du songeur, si tant est qu'ils soient purs. Ainsi en est-il du « véritable amour ». Ce chapitre « Que l'amour excite à faire de beaux songes » peut sembler en contradiction avec les préceptes précédents, qui conseillent par exemple de n'avoir pas l'esprit troublé par ce que l'on convoite. Cependant Mirbel conçoit ce « véritable amour » comme un atout, et non une faiblesse :

C'est la passion qui plus ravit l'homme hors de soi et qui dans le sommeil le rend plus disposé à recevoir les oracles de la nuit. Les songes demandent un sommeil gai, agréable, libre de tout soucis, tel est celui qui se glisse dans un esprit qui quitte les fonctions amoureuses, dont les préparations ne sont que douceurs, tendresses et réjouissances. (...) De sorte que tous ceux qui désireront être visités des Sujets du Roi du Sommeil, ne doivent point faire de difficulté de s'exciter par l'amour un voluptueux repos et dissiper par son feu les vapeurs et les nuages qui épaississent les esprits et les rendent indisposés à voir les belles lumières, dont tout esprit transporté d'un véritable amour est capable⁴¹.

La tranquillité d'esprit n'exclut donc pas nécessairement la joie et de ce fait l'amour n'est pas à

³⁷ *Le Palais du Prince du Sommeil*, op. cit., I, 1, p. 1.

³⁸ *Ibid.*, I, 2, p. 6.

³⁹ *Le Palais du Prince du Sommeil*, op. cit., I, 7, p. 17.

⁴⁰ *Ibid.*, I, 12, p. 30.

⁴¹ *Ibid.*, I, 15, p. 38.

ranger au côté des passions communes. Peut-être s'agit-il, de même que pour la mélancolie, de la faculté de se détacher du quotidien, afin de pouvoir offrir au sommeil cette liberté qui lui est nécessaire. D'une manière générale, autant que le corps, dont les vapeurs peuvent troubler les songes, l'esprit est sollicité à travers une série d'impératifs qui font le bon rêveur. Mais ces consignes ont valeur d'idéal, le rêveur éclairé, comme l'honnête homme, représente avant tout un modèle vers lequel tendre.

Par l'établissement de différentes catégorisations des songes, la science des rêves manifeste ainsi depuis l'Antiquité une volonté de mise en ordre du monde, l'exercice intellectuel de la typologie permettant d'introduire raison et rigueur dans le phénomène mystérieux de l'expérience onirique. En outre, dans ces clés des songes apparaît l'affirmation que l'homme, ou du moins le rêveur éclairé, est capable d'influer sur ses songes et de provoquer la venue de rêves prémonitoires. Cette affirmation renvoie à la question complexe, source de multiples débats, de la responsabilité du songeur. Car si l'homme peut avancer dans la voie du bien-rêver, peut-il parallèlement être tenu pour responsable du contenu de ses songes ?

Juliette LANCEL

LabEx HASTEC

EHESS – Centre Alexandre-Koyré